

(¹)

(N° 104.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 3 MARS 1887.

Suppression du péage établi sur le pont de Seraing.

(Pétitions des conseils communaux de Jemeppe-sur-Meuse et Tilleur, présentées les 12 novembre et 3 décembre 1886.)

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'INDUSTRIE (1), PAR M. NEEF-ORBAN.

MESSIEURS,

Par délibérations récentes prises à l'unanimité de leurs membres, les conseils communaux de Jemeppe-sur-Meuse, de Tilleur et de Montegnée s'adressent à la Chambre pour réclamer de sa bienveillante sollicitude la suppression du péage établi sur le pont de Seraing.

Une autre requête signée par des habitants des deux rives de la Meuse, au nombre de 10,000 environ, la plupart ouvriers d'usines et de charbonnages, fait la même demande.

Ces diverses pétitions ont été envoyées pour instruction à votre Commission permanente de l'industrie qui vient à son tour appuyer avec énergie le vœu formulé.

Le pont de Seraing reliant la commune de ce nom à celle de Jemeppe dessert une population de près de 100,000 habitants composée pour la plus grande partie d'ouvriers n'ayant que ce moyen de traverser la Meuse sur un parcours de 4 à 5 kilomètres de longueur pour se rendre au travail qu'ils parviennent à se procurer alternativement dans les nombreux établissements industriels, situés sur les deux rives du fleuve. Nous estimons que la moitié de la recette brute important en totalité une somme annuelle de 80 à 90,000 francs est fournie par les ouvriers et représente pour chacun d'eux

(1) La commission est composée de MM. MEEUS, *président*; GILLIEUX, JANSSENS, BEECKMAN, DUMONT, SYSTEMANS, DE LAET, NEEF-ORBAN, DE SMET-DE NAYER, DE HEMPTINNE et NOEL.

une charge excessive de 18 francs par an pour les uns et de 36 francs pour les autres.

En ce moment où les pouvoirs publics font de louables efforts pour rechercher les mesures les plus favorables à l'amélioration du sort des classes laborieuses, le rachat des ponts à péages établis dans des conditions analogues à celui de Seraing s'impose à tous égards à la bienveillance du Gouvernement. Nous nous permettons d'appeler sur ce point la très sérieuse attention de M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics. Nous l'engageons, après avoir donné satisfaction à la nombreuse population ouvrière de Seraing, de faire procéder à un travail d'ensemble dans le but de rechercher les ponts qui se trouvent dans le même cas et au nombre desquels nous pouvons citer dès maintenant ceux d'Ougrée et de Châtelet. La mesure réalisée dégrèverait d'un sacrifice beaucoup trop lourd une catégorie nombreuse de travailleurs si dignes d'intérêt par ces temps de crise intense et prolongée que nous traversons.

Nous avons la conviction que le pays y applaudirait, comme il a applaudi à la suppression des barrières sur les routes de l'État. Si le Gouvernement ne possède pas à sa disposition les ressources nécessaires, nous lui demandons d'inscrire un premier crédit au Budget extraordinaire. Celui-ci ne lui serait pas marchandé par la Chambre qui s'est toujours montrée favorable à la suppression de toute entrave à la libre circulation.

L'acte de concession du pont suspendu de Seraing date de 1844 et comprend une période de 90 ans. Le cahier des charges stipulait la faculté de rachat par l'État à des conditions déterminées. Mais aucune soumission n'ayant été présentée à la première adjudication qui eut lieu le 27 mai 1844, le Ministre des Travaux publics fit procéder à une nouvelle adjudication en supprimant la clause de rachat inscrite primitivement au cahier des charges. C'est dans ces termes que la concession a été octroyée et c'est donc de gré à gré qu'il y aura lieu de négocier avec les concessionnaires. Nous n'avons aucune raison de supposer que ceux-ci se montreront trop exigeants dans leurs prétentions, mais l'utilité publique est si fortement engagée dans la question que nous n'hésiterions pas à recommander au Gouvernement de faire procéder, en cas de désaccord, à l'expropriation.

La commission permanente de l'industrie vous propose, Messieurs, le renvoi des diverses pétitions dont il s'agit à MM. les Ministres de l'Agriculture, de l'Industrie, des Travaux publics et des Finances, avec prière de bien vouloir faire connaître à la Chambre, à l'occasion de la prochaine discussion du Budget sur ressources extraordinaires, la décision que le Gouvernement croira devoir prendre au sujet de la demande formulée.

Le Rapporteur,
O. NEEF-ORBAN.

Le Président,
EUGÈNE MEEUS.

